

Scolarisation secondaire des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs

La circulaire n° 2012-142 du 2-10- 2012 parue au BO n°37 du 11 octobre 2012, sur la scolarisation et la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, prévoit la mise en place d'Unités Pédagogiques Spécifiques dans les collèges, instaure l'idée de médiateur scolaire pour favoriser l'information et le dialogue, et insiste sur l'objectif de l'inclusion dans des classes ordinaires.

Les Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS) sont des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, d'accueil temporaire, animés par des personnels spécialement formés à ce public. Ces unités sont principalement implantées en collège pour prévenir la déscolarisation, car la fréquentation du collège suscite encore des appréhensions de la part de certaines familles itinérantes et parfois de familles sédentarisées.

De même, si l'évaluation initiale révèle un décalage important dans les apprentissages par rapport aux élèves du même âge, les enfants itinérants et de voyageurs peuvent être accompagnés dans leurs apprentissages au sein du collège dans lequel est implantée une UPS, par des enseignants spécifiques.

Objectifs :

- Alphabétisation (1ere entrée)
- Préparer les élèves à la vie active en donnant du sens aux apprentissages et en faisant du lien avec leur vie future (2eme entrée)
- Produire des outils pédagogiques avec l'accès au CFG comme diplôme reconnu
- Diversifier l'offre d'accueil en collège

L'UPS fait partie intégrante de l'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement.

L'inclusion en classe ordinaire restant l'objectif essentiel de ces dispositifs, ces élèves sont inscrits en premier lieu dans la division de leur classe d'âge.

Nécessité de réserver des places en collèges pour ces dispositifs spécifiques, de façon à prévoir des inclusions progressives.

Il s'agit aussi d'un dispositif au sein duquel les élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques tout en permettant la mise en œuvre d'un projet personnalisé de scolarisation

Le cadre de l'innovation et de l'expérimentation offre un vaste champ de possibilités dans de nombreux établissements.

Des parcours éducatifs innovants et des projets originaux valorisant les compétences identifiées de ces jeunes peuvent être proposés.

- modalités de scolarisation plus souples sur le plan pédagogique
- aménagement d'horaires et d'emplois du temps pour les élèves
- Préparation de stages en entreprises qui doivent permettre d'évaluer les potentialités de travail de l'élève en situation professionnelle.

Comme pour les ULIS, les objectifs de l'UPS doivent :

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication ;
- concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser.

Les élèves sont détenteurs d'un livret personnalisé de compétences (LPC) en référence au Socle Commun de Connaissances et de Compétences (SCCC) :

- ils ont la possibilité de passer les épreuves du certificat de formation générale.
- ils entrent, de manière ajustée, dans le dispositif du parcours de découverte des métiers et des formations.

UPS implantées sur le département 64 pour la rentrée 2014/2015

Secteur de collège de Marguerite de Navarre PAU

Marguerite de Navarre (UPS) – 1 poste PE 50% -

Secteur de collège de Clermont PAU

Clermont (UPS) - 1 poste PE 50% -

Secteur de collège de Jeanne d'Albret PAU

Jeanne d'Albret (UPS) - 1 poste PE 50%

Secteur du collège de BILLERE

Bois d'Amour (UPS) - 1 poste PE 50%

Secteur de collège de LESCAR

Simin Palay (UPS) - 1 poste PE 50%

Secteur de collège de JURANCON

Ernest Gabard (UPS) - 1 poste PE 50%

Secteur de collège de NAY

Nay Henri IV (UPS) - 1 poste PE 50%

Secteur de collège de MOURENX

Pierre Bourdieu (UPS) - 1 poste PE 50% -

Secteur de collège d'OLORON

Tristan Derême (UPS) - 1 poste PE 50% -

Secteur de collège de BAYONNE

Albert Camus (UPS) - 1 poste PE 50% -

Christine Mesnard

chargée de mission pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs

Services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées Atlantiques